

Note de stratégie Education au développement



**LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT**

.be

Table des matières

Résumé	4
Introduction	5
Contexte et défis	7
Stratégie	8
1. Mission	8
2. Approche	8
3. Priorités	10
3.1. Groupes cibles	10
3.2. Thèmes	11
3.3. Acteurs : favoriser la collaboration et les partenariats entre acteurs	11
Annexes	12
1. Définition de l'éducation au développement	13
2. Activités au niveau belge	13
3. Dimension européenne	15

Résumé

Mission

Objectif

La Belgique veut contribuer à former des citoyens responsables, capables de prises de positions éclairées sur les grands enjeux mondiaux et la solidarité internationale mais aussi conscients de leur capacité à influencer le changement vers un monde plus juste. La Coopération belge au développement veut soutenir les mobilisations citoyennes, individuelles et collectives en faveur de relations Nord/Sud équitables.

Mandat

La Coopération belge agit afin que chaque citoyen en Belgique puisse accéder à une éducation au développement¹.

Approche : quatre méthodes de travail

L'efficacité des démarches d'éducation au développement peut être garantie par quatre méthodes de travail complémentaires :

- Faire appel à - et s'appuyer sur - des organismes tiers, acteurs de terrain compétents et partenaires, pour une large partie de la mise en œuvre des actions d'éducation au développement ;
- Concertation et coordination des acteurs de terrain en Belgique entre eux, avec les pouvoirs publics et entre les pouvoirs publics ;
- Valorisation des partenariats Nord-Sud dans les messages et les méthodes ;
- Monitoring-suivi des résultats des actions d'éducation au développement.

Trois priorités

- Viser les **groupes cibles multiplicateurs et les jeunes** ;
- Mettre en avant les thématiques prioritaires de la Coopération belge au développement et les Objectifs du Millénaire pour le Développement ;
- **Favoriser les collaborations**, les complémentarités et les synergies entre acteurs en Belgique ainsi qu'entre ces derniers et les acteurs du Sud.

¹ En marge des interventions dans le Sud, ce mandat résulte de ce qui est inscrit dans la Loi du 25 mai 1999 relative à la coopération internationale de la Belgique, qui, en son article 3, dit : « De manière à réaliser l'objectif de développement humain durable, la coopération internationale belge favorise le développement socio-économique et socioculturel et le renforcement de l'assise sociétale des pays partenaires, de même **qu'elle sensibilise l'opinion publique belge** ».

Introduction

La présente note de stratégie en matière d'**éducation au développement** est inspirée des notes de consensus sur l'éducation au développement rédigées à la suite d'une large concertation concernant les définitions et concepts relatifs à l'éducation au développement² entre la Direction générale de la Coopération au développement, son agence de développement, la CTB (Coopération technique belge), le secteur des organisations non-gouvernementales et la cellule stratégique du ministre de la Coopération au développement.

Pourquoi élaborer une stratégie pour l'éducation au développement ?

L'éducation au développement, une matière complexe

Les dépenses de la Coopération belge au développement en faveur de l'éducation au développement (ED) passent actuellement par différents canaux et acteurs; l'expertise présente - très large - doit être utilisée de manière optimale. Par ailleurs, les groupes cibles sont variés et les approches diverses.

La diversité des groupes cibles, le grand nombre et la variété des acteurs, la multitude et la complexité des thèmes et des messages, la pluralité des approches pédagogiques font que l'efficacité de l'éducation au développement relève d'un défi particulier qui demande une démarche cohérente.

L'éducation au développement, un instrument de la coopération au développement

La lutte contre la pauvreté et le développement durable dans le Sud³ s'inscrit de plus en plus dans un contexte mondial et interdépendant, et ne sont donc plus circonscrits au Sud ou à l'extérieur de nos frontières. Au Sud comme au Nord, les citoyens ont des droits et des devoirs à cet égard. Nos attitudes, comportements et actions **ont des conséquences sur les évolutions sociales** tant au Nord qu'au Sud et peuvent contribuer à un modèle de développement durable au Nord et au Sud, ainsi qu'à un renforcement de la solidarité internationale. Ils peuvent également **peser sur la prise de décisions politiques** et accroître la cohérence de la part des pouvoirs publics en matière de développement.

C'est pourquoi, l'éducation au développement est un instrument indispensable de la coopération au développement, au même titre que les interventions dans le Sud : l'éducation au développement stimule en effet une **formation critique des opinions** et promeut un changement de valeurs, d'attitudes et de comportements, ainsi que **l'exercice actif des droits et des devoirs tant au niveau local que global**. L'éducation au développement peut également jouer un rôle dans **l'implication de la population** dans la problématique du développement, la solidarité Nord-Sud et la politique de développement; elle contribue ainsi à l'instauration d'un monde plus juste et plus solidaire.

Le sujet-même de l'éducation au développement et l'importance de l'approche pédagogique appliquée placent l'éducation au développement à l'intersection entre le secteur de la coopération au développement et le secteur éducatif.

Une attention sans cesse croissante pour l'éducation au développement

Depuis longtemps déjà, l'éducation au développement fait l'objet d'un regain d'intérêt considérable dans les secteurs de la coopération au développement et de l'éducation. Pour preuve: les différentes initiatives prises au cours de la décennie écoulée au niveau international. La Belgique s'engage également dans cette voie et souhaite renforcer cette tendance.

² La brochure consacrée à ces définitions et concepts relatifs à l'éducation au développement peut être consultée sur le site web de la DGD (www.dg-d.be) sous la rubrique « Sensibilisation ».

³ Le terme « Sud » n'est pas à prendre dans sa signification géographique stricte. Le « Sud » désigne l'ensemble des pays avec lesquels la Coopération au développement collabore.

La nécessité de disposer d'un document de référence en matière d'éducation au développement

La Belgique participe également activement à différents réseaux internationaux qui se chargent d'éducation au développement⁴. La présente note peut constituer un document de référence dans les discussions et les échanges. Elle peut bien entendu également inspirer les nombreux acteurs de la société civile.

A côté du souci d'assurer une éducation au développement efficace, l'autorité publique devra aussi assumer son rôle dans le cadre de la communication institutionnelle et de la demande de transparence émanant de la population, ainsi que son rôle dans le renforcement de l'assise sociétale de la coopération au développement.

Enfin, il convient de mentionner que cette note de stratégie sera complétée de notes à caractère davantage opérationnel, axées sur sa mise en œuvre concrète.

⁴ Il s'agit des réseaux suivants : GENE (*Global Education Network Europe*), de *European Development Education Multi Stakeholder Steering Group* et le réseau plus général relatif à la communication : DevCom (*Informal Network of DAC Development Communication*).

Contexte et défis

Ces dernières années, les citoyens ont été confrontés à plusieurs **crises mondiales** graves. Les crises économiques et financières, la crise alimentaire, les catastrophes climatiques, les révolutions politiques, les délocalisations et la problématique migratoire sont autant de raisons qui pourraient inciter les citoyens à se replier sur eux-mêmes et à être moins enclins à s'ouvrir ou à s'engager en faveur de ce qui se passe « loin de chez eux ». Qui plus est, la mauvaise situation économique et budgétaire de leur propre pays aiguise le regard critique des citoyens sur les dépenses que consacrent les pouvoirs publics à ces problèmes « éloignés ». Or, ce contexte présente également des opportunités pour ceux qui souhaitent mieux comprendre les questions mondiales et qui sont ouverts à leur complexité. L'éducation au développement est donc cruciale dans la mesure où elle peut participer à une **meilleure compréhension des interdépendances au niveau mondial**. L'éducation au développement fait en effet partie de l'éducation à la **citoyenneté mondiale** : éducation à la paix, éducation à l'environnement, éducation aux droits de l'homme, etc.⁵ L'objectif général est de contribuer à une société et à un monde plus juste et plus solidaire basés sur les valeurs démocratiques. Les relations Nord-Sud sont centrales dans l'éducation au développement. Les réalités du Sud, les liens complexes qui associent le Nord et le Sud, les multiples possibilités d'action des citoyens du monde qui peuvent influencer positivement ou négativement sur les changements sociaux au Nord et au Sud sont au cœur de l'éducation au développement.

L'éducation au développement vise une prise de conscience, une meilleure vision et au final un changement d'attitude, un engagement et une mobilisation des citoyens et des communautés avec pour objectif de faire des choix politiques plus justes et plus solidaires aux niveaux local, national et international. Or, ces processus prennent du temps alors que les citoyens sont également sollicités de toutes parts. Il n'est donc pas simple de mesurer ni d'attribuer « l'impact » des activités d'éducation au développement. Cela étant, en raison de ce **problème d'attribution**, il convient de se concentrer tout particulièrement sur le suivi et le *monitoring* afin d'obtenir une meilleure vision de l'efficacité de l'éducation au développement.

Dans notre monde globalisé où la technologie de la communication est toujours plus rapide, **les citoyens sont submergés d'informations**. L'offre éducative sous ses formes les plus diverses ne cesse de s'élargir. Des efforts particuliers sont donc nécessaires si l'on veut pouvoir donner à l'éducation au développement la place qui lui est indiquée dans cette offre. Par ailleurs, l'évolution technologique et l'accroissement de la mobilité offrent également des opportunités grâce auxquelles les contacts et échanges réciproques, également avec le Sud, sont devenus une réalité quotidienne que ce soit de manière directe ou via des réseaux sociaux. Des nouveaux médias comme Facebook et Twitter, ou des applications et des jeux informatiques interactifs apparaissent comme de nouveaux canaux qui permettent de toucher un large public, généralement jeune.

L'éducation au développement se caractérise par une **pluralité** d'acteurs, d'objectifs stratégiques et/ou opérationnels, d'approches pédagogiques, de publics cibles, de thématiques, etc. Il est impossible pour un acteur de l'éducation au développement (ONG, université, administration, etc.) d'être expert sur tous ces terrains. L'éducation au développement est donc un espace où les **complémentarités** et les **synergies** sont à la fois possibles et nécessaires.

Il arrive que l'éducation au développement **se confonde avec la promotion** de l'institution en tant que telle, de son image ou avec le soutien et la sympathie du public (avec les relations publiques donc). S'il est entendu que la visibilité des acteurs et de leur offre éducative pour les groupes cibles et les autres acteurs peut revêtir une grande importance, il ne peut être question d'inscrire l'autopromotion d'une organisation parmi les objectifs de l'éducation au développement. Cet aspect relève avant tout de la communication institutionnelle dans le cadre de laquelle la reddition de comptes et la transparence s'avèrent centrales. Il est en effet important que l'opinion publique soit informée de la politique menée, des actions réalisées grâce à ses impôts et des résultats obtenus⁶.

⁵ Voir la définition de l'éducation au développement en annexe.

⁶ Il peut arriver que l'opinion publique soit bien consciente des interdépendances sur le plan mondial (relève de l'éducation au développement) mais qu'elle estime que l'autorité publique peut faire davantage ou qu'elle n'est pas assez informée des résultats de la coopération. Par ailleurs, il se peut que certaines actions d'éducation au développement participent aussi à informer sur la politique menée en coopération au développement.

Stratégie

1. Mission

Objectif

La Belgique veut contribuer à former des citoyens responsables, capables de prises de positions éclairées sur la solidarité internationale et conscients de leur capacité d'influencer le changement vers un monde plus juste. La coopération au développement veut soutenir les mobilisations citoyennes, individuelles et collectives en faveur de relations Nord/Sud équitables. Cette mission constitue une part essentielle de sa politique en matière de coopération au développement.

Mandat

La Coopération belge au développement œuvre entre autres pour qu'en Belgique chaque citoyen ait accès à l'éducation au développement de la manière la plus efficace possible.⁷

La Belgique assume ainsi son engagement vis-à-vis des différentes résolutions et recommandations auxquelles elle a souscrit, dont la Résolution sur l'éducation au développement du Conseil des ministres de la coopération au développement de l'UE (2001), la Déclaration de Maastricht (2002), la Conférence européenne de Bruxelles sur la sensibilisation et l'éducation au développement pour la solidarité Nord-Sud (2005), le Consensus européen pour le développement (2005), la Conférence d'Helsinki sur l'Education au développement en Europe (2006) et le Consensus européen pour l'éducation au développement (2007).

2. Approche

- **Faire appel à des tiers – des acteurs de terrain et des partenaires compétents – et s'appuyer sur eux pour la réalisation d'une grande partie des activités d'éducation au développement.**

De nombreuses organisations privées mènent des activités qui contribuent, chacune dans une certaine mesure et également en fonction des moyens disponibles, à l'éducation au développement en Belgique. Elles se sont développées dans la société civile et, de ce fait, ont généralement des contacts privilégiés avec certains de ses segments. Grâce à leurs liens avec le Sud, elles ont acquis une connaissance spécifique des dossiers. Elles disposent par ailleurs pour la plupart d'une expertise pédagogique appropriée.

Beaucoup d'entre elles peuvent dès lors être considérées comme partenaires stratégiques des pouvoirs publics. Il s'agit de partenaires qui par ailleurs atteignent à leur tour les différents groupes sociologiques dont se compose le grand public en tant que groupe cible final.

Certains acteurs privés sont **spécialisés** dans l'éducation au développement : l'éducation au développement fait partie de leur mission. Il s'agit principalement d'ONG de coopération au développement mais également de quelques asbl et d'un certain nombre d'organisations du quatrième pilier⁸. Les ONG définissent leurs stratégies d'intervention et choisissent leurs publics cibles de manière autonome, en fonction de leur vision et de leur mission.

D'autres acteurs privés prennent des initiatives et déploient des activités dans la sphère de **l'éducation au développement sans que cela fasse partie de leur raison d'être** : par exemple, des organisations

⁷ En marge des interventions dans le Sud, ce mandat résulte de ce qui est inscrit dans la Loi du 25 mai 1999 relative à la coopération internationale de la Belgique, qui, en son article 3, mentionne : « De manière à réaliser l'objectif de développement humain durable, la coopération internationale belge favorise le développement socio-économique et socioculturel et le renforcement de l'assise sociétale des pays partenaires, de même **qu'elle sensibilise l'opinion publique belge** ».

⁸ Il s'agit d'initiatives d'entreprises, d'écoles, d'hôpitaux, de mutualités, de particuliers, etc. désireux de soutenir des projets en faveur du Sud, en complément à leur activité principale.

syndicales, des universités, des institutions scientifiques, le quatrième pilier, des éducateurs, des faiseurs d'opinion, des groupes d'intérêts, les médias diffusant des images et des messages sur le Sud, des diffuseurs culturels, ... mais également des organisations de la société civile telles que les associations socioculturelles, les organisations offrant des activités de formation pour adultes ou des activités socio-éducatives destinées aux jeunes, les organisations de migrants fonctionnant comme des ateliers d'apprentissage d'une citoyenneté mondiale active.

Les institutions d'enseignement se proposent de former des jeunes capables d'agir et dotés de sens critique dans le contexte d'un monde global. C'est ainsi que des objectifs ont été formulés au sein de l'enseignement officiel dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté mondiale à laquelle l'éducation au développement peut également contribuer.

Les consultants et les universitaires ont une expertise dans le domaine des changements de comportement (individuel et collectif).

Enfin, il existe également différents **acteurs publics décentralisés** ayant des compétences en matière d'éducation au développement : les communes, les provinces, les communautés.

Pour information, il faut aussi noter qu'à côté des interventions des acteurs tiers, la Direction générale Coopération au Développement des Affaires étrangères développe également ses propres programmes et activités (voir en annexe 2). Les programmes *Annoncer la Couleur/Kleur Bekennen* (destiné au secteur de l'enseignement formel et au secteur de la jeunesse) et le cycle d'information général (infocycle) sont mis en œuvre par la Coopération Technique Belge (CTB), agence de développement de l'autorité publique.

La collaboration avec ces acteurs de terrain en Belgique poursuivra les objectifs suivants :

- Continuer à encourager et à soutenir ces acteurs pour une éducation au développement de qualité basée sur des critères clairs et tenant compte de leur spécificité ;
- Les soutenir dans un processus durable de réflexion sur une éducation au développement efficace ;
- Leur fournir l'espace et les possibilités en matière d'innovation ;
- S'assurer qu'ils touchent l'ensemble du public cible dans le contexte d'initiatives propres, via une concertation ou via des stimulants financiers.

- **Concertation et coordination entre les acteurs de terrain entre eux, avec les pouvoirs publics et entre les pouvoirs publics.**

La concertation et la coordination se justifient par les deux motivations spécifiques suivantes :

- La volonté d'avoir une éducation au développement efficace nécessite des échanges d'expériences, de capitalisation, etc. qui se font par la concertation ;
- La volonté de toucher tous les publics nécessite une coordination entre la multiplicité des acteurs, méthodes, messages, démarches d'apprentissage, etc.

Les partenaires stratégiques avec lesquels les pouvoirs publics collaborent peuvent gagner en efficacité dans la mesure où les concertations sont organisées de manière régulière.

La concertation est surtout indiquée pour les aspects suivants :

- Les aspects stratégiques de l'éducation au développement ;
- La rationalisation de l'offre. La concertation est particulièrement recommandée là où les domaines d'action et les groupes cibles de différents acteurs se rencontrent ;
- L'échange d'expertise ;
- La mise en place d'actions communes ;
- Le *monitoring* général et évaluation de l'impact des interventions.

- **La valorisation des partenariats Nord-Sud dans les messages et les méthodes.**

Dans un monde globalisé, **la mobilisation et le travail d'influence sur les politiques** ne sont plus seulement une mission du Nord, mais relèvent de plus en plus de la **responsabilité partagée du Nord et du Sud**. Les acteurs évoluent dès lors davantage vers un partenariat entre le Nord et le Sud et développent des stratégies, une planification et des actions conjointes au niveau international.

Pour mener une éducation au développement efficace, il importe de s'assurer de la pertinence et de la légitimité des **messages** transmis conjointement avec le Sud, et pour ce faire d'associer des organisations du Sud dans l'approche de l'éducation au développement.

Il est essentiel que chaque acteur de l'éducation au développement développe une bonne connaissance des réalités du Sud et des liens complexes entre « Nord » et « Sud », que les **messages véhiculés soient pertinents et corrects si l'on se place du point de vue du Sud**, et que ces messages se fassent dans une démarche conjointe avec le Sud (facteur de légitimité de l'éducation au développement).

Les modalités de mise en exergue du lien « Nord-Sud » peuvent varier selon l'acteur considéré. Il peut s'agir d'un véritable partenariat – formalisé ou non – avec des acteurs du Sud du secteur de l'éducation ou du secteur du développement, mettant fortement l'accent sur la **valorisation de leurs expériences et expertise**, de leurs analyses de la réalité, de leur expertise sur le plan du développement de stratégies, de l'élaboration de messages et/ou de contenus pédagogiques en éducation au développement ainsi que de l'évaluation des résultats obtenus.

A cet égard, **les diasporas occupent une place particulière** due à leurs liens très développés avec le Sud, à leur connaissance des situations locales, à l'attention qu'elles portent aux inégalités et à la pauvreté ainsi qu'aux expériences personnelles qu'elles ont vécues.

- **Le monitoring et le suivi des résultats des activités d'éducation au développement**

Chacune des nombreuses activités, thématiques et approches en matière d'éducation au développement ne manquera pas d'avoir un impact spécifique sur les différents groupes cibles. Les conceptions, les attitudes et les comportements peuvent par ailleurs être marquées par tout un éventail d'influences extérieures qui peuvent aussi induire des changements comportementaux. Il est dès lors difficile de dire avec précision quels effets peuvent être attribués à quelles activités (**problème d'attribution**).

Cela étant, il est utile de connaître les tendances générales. En 2009 et 2010, des **sondages d'opinion**⁹ intégrant entre autres un volet consacré à l'éducation au développement ont été réalisés. Les résultats peuvent servir de points de référence, dans une certaine mesure en tout cas. A l'avenir, de nouvelles enquêtes, effectuées à intervalles réguliers et adaptées le cas échéant pour tenir compte de conceptions nouvelles, pourront fournir des indications quant à l'impact de l'éducation au développement.

Le suivi régulier des résultats des actions d'éducation au développement menées par tous les acteurs concernés présente plusieurs points forts :

- Il permet de suivre de manière générale l'évolution des mentalités et des comportements du « grand public », et de prêter une attention particulière à ces évolutions chez les jeunes ;
- Il permet d'affiner les recherches sur les types d'éducation au développement et les pédagogies spécifiques adaptées à chaque public ;
- Il permet de poser régulièrement un regard critique sur les actions et résultats atteints et d'ainsi adapter la programmation ultérieure

3. Priorités

Les priorités de la coopération belge au développement en matière d'éducation au développement peuvent être réparties **selon trois axes** : les groupes cibles, les thèmes et l'encouragement de la coopération et des partenariats entre acteurs.

3.1. Groupes cibles

Bien que les activités d'Education au développement ciblent tous les citoyens vivant en Belgique, certaines catégories peuvent être considérées comme prioritaires.

⁹ Sondages d'opinion concernant l'assise en faveur de la coopération au développement et la solidarité Nord-Sud dans le cadre de la plate-forme de recherche universitaire « PULSE » sous la direction de la KU Leuven.

- **Les groupes cibles multiplicateurs**

Dans un souci d'efficacité maximale, les activités seront le plus possible axées sur les groupes cibles qui peuvent exercer un certain effet multiplicateur. Il s'agit des groupes suivants :

- Les décideurs politiques, car ils peuvent prendre des décisions susceptibles d'exercer une influence au niveau de la société belge et des problématiques internationales et de développement ;
- Les faiseurs d'opinion, car grâce à leur position, ils peuvent influencer l'opinion publique;
- Les médias, car ils ont la capacité de mettre à la portée d'un large public des problématiques de développement complexes de manière créative. Le choix de représentations et d'approches appropriées fera l'objet d'une attention particulière ;
- Les professeurs/étudiants des écoles normales supérieures et les enseignants, compte tenu de leur influence sur les élèves ;
- D'autres groupes ayant un potentiel effet multiplicateur.

- **Les jeunes**

Les jeunes feront l'objet d'une attention particulière car dans leur avenir et dans le rôle qu'ils ne manqueront pas de jouer dans la société, ils seront porteurs de visions et pourront induire des changements comportementaux. L'approche des jeunes nécessite du matériel et des activités ad hoc. Les canaux pour les atteindre sont aussi bien les systèmes d'éducation formels et informels que les organisations de jeunesse.

3.2. Thèmes

- **Les thèmes et les secteurs prioritaires de la coopération belge au développement**

L'objectif final de l'éducation au développement est de concourir à un monde plus juste et solidaire: les thèmes et secteurs prioritaires de la coopération au développement, qui visent très concrètement à mettre en place un monde plus juste, synonyme de meilleures conditions de vie pour tous, feront dès lors l'objet d'une attention soutenue. A ce niveau, l'expérience acquise par la coopération belge au développement dans les pays où elle est active pourra aussi être mise en valeur.

- **Les Objectifs du Millénaire**

À l'échelle internationale, les OMD, qui découlent de la Déclaration du Millénaire adoptée en l'an 2000 par la quasi-totalité des Etats, constituent un cadre de référence concret.

Les OMD, auxquels viennent s'ajouter les secteurs prioritaires et les thèmes transversaux de la coopération belge au développement, sont dès lors très logiquement considérés comme thèmes prioritaires de l'éducation au développement.

3.3. Acteurs : favoriser la collaboration et les partenariats entre acteurs

La coopération belge au développement encouragera la coopération, la complémentarité et la synergie entre acteurs belges ainsi qu'entre ceux-ci et des acteurs du Sud.

Une approche globale de **l'éducation au développement se compose de différentes démarches** que sont la sensibilisation, la prise de conscience, la compréhension, l'adaptation du comportement et l'engagement. Idéalement, afin d'arriver à des changements individuels et collectifs et de susciter l'exercice actif des droits et responsabilités, un même groupe cible doit pouvoir avoir accès à ces différentes démarches. La complémentarité entre acteurs à ce niveau est donc nécessaire.

Les acteurs partageant l'objectif global de l'éducation au développement se doivent de veiller à développer les complémentarités sur différents terrains tels que les thèmes, les groupes cibles, l'approche pédagogique et les partenariats entre Nord et Sud. De ces complémentarités, pourraient naître le cas échéant diverses **formes de synergies**. Deux exemples concrets de terrain d'action où les complémentarité et synergies peuvent être de mise sont : le travail dans les écoles et le travail d'influence sur les politiques.

Dans le cadre de leurs partenariats, ces acteurs doivent par ailleurs veiller à adopter une attitude de *fair and critical friend*, afin de préserver l'objectif commun.

Annexes

1. Définition de l'éducation au développement¹⁰

L'éducation au développement est une des composantes de l'éducation à la citoyenneté mondiale dont l'objectif général est de **concourir à un monde plus juste et solidaire empreint des valeurs démocratiques**. L'éducation au développement a comme spécificité de mettre en exergue les relations Nord/Sud.

Dans un contexte d'interdépendance entre les enjeux globaux et la vie quotidienne d'individus et de communautés, l'éducation au développement est un processus qui a pour but de :

- Favoriser la compréhension globale des enjeux internationaux et du développement et l'acquisition d'un regard critique ;
- Provoquer des changements de valeurs, attitudes et comportements sur les plans individuels et collectifs ;
- Susciter l'exercice actif des droits et responsabilités aux niveaux local et global.

Le tout en faveur d'un monde plus juste et solidaire.

Ce processus relève d'une stratégie cohérente et concertée qui recouvre différentes démarches d'apprentissage :

- La sensibilisation des citoyens et communautés aux enjeux du développement et des relations Nord/Sud ;
- La conscientisation des citoyens et communautés aux interdépendances entre le Nord et le Sud ;
- L'engagement des citoyens et communautés dans des actions personnelles ou collectives en faveur d'un modèle de développement durable et équitable ;
- La mobilisation des citoyens et communautés pour promouvoir et influencer des politiques locales, nationales et internationales plus justes et solidaires.

¹⁰ Cette définition a été produite conjointement par des représentants de l'autorité fédérale (Cellule stratégique du ministre de la Coopération au Développement, DGD - Direction générale de la Coopération au Développement et son agence de développement, la CTB [Coopération Technique Belge]) et des représentants des ONG. Elle a pour objectif d'être une référence commune aux principaux acteurs de l'éducation au développement.

2. Activités au niveau belge

2.1. Généralités

La loi du 25 mai 1999 relative à la coopération internationale belge contient notamment la disposition suivante : « de manière à réaliser l'objectif de développement humain durable, la coopération internationale belge... sensibilise l'opinion publique belge ». Cette disposition témoigne très clairement de l'importance accordée à la sensibilisation, à laquelle l'éducation au développement participe largement.

Durant la présidence belge du Conseil de l'Union européenne en 2001, la Belgique a placé la thématique de l'éducation au développement à l'ordre du jour européen et sa démarche a abouti à une décision du Conseil de l'Union européenne (en date du 8 novembre 2001) concernant l'éducation au développement et la sensibilisation de l'opinion publique européenne en faveur de la coopération au développement.

Par la suite, en novembre 2002, s'est tenu à Maastricht un congrès européen sur l'éducation globale qui a débouché sur l'adoption de la Déclaration de Maastricht. En mai 2005, la Belgique et la Commission européenne ont organisé conjointement une conférence européenne pour « la sensibilisation à la solidarité mondiale Nord-Sud » qui a émis plusieurs recommandations.

La Belgique a également participé activement à l'élaboration du document intitulé « Consensus européen pour le développement: contribution de la sensibilisation et de l'éducation au développement », présenté officiellement à Lisbonne en novembre 2007.

Les efforts de la coopération belge au développement en faveur de l'éducation au développement prennent majoritairement la forme de **subsides** aux organisations non gouvernementales (70% des dépenses en moyenne) et à d'autres acteurs de la société civile ; les autres mesures prennent la forme de **programmes propres de la DGD** réalisés soit en régie soit via l'agence belge de développement, la CTB (Coopération Technique Belge). Au cours des dernières années, les dépenses consacrées à l'éducation au développement et à la sensibilisation ont oscillé entre 20 et 25 millions d'euros par an, soit quelque 2% du budget total de la DGD.

2.2. Acteurs

Les ONG (organisations non gouvernementales)

Un certain nombre d'ONG présentent dans leurs programmes, à côté d'un volet « Sud » axé sur du travail de terrain destiné à contribuer à un meilleur bien-être des populations locales, un volet « Nord » axé sur l'éducation au développement pour la population belge. D'autres ONG concentrent leur action sur un programme ou des projets d'éducation au développement.

Les ONG définissent leurs stratégies d'intervention et choisissent leurs publics cibles de manière autonome, en fonction de leur vision et de leur mission. En leur qualité d'organisations de la société civile, elles ont des affinités et des contacts privilégiés avec certains segments de notre société.

Dans le cadre de leur mission fondamentale d'éducation au développement, les ONG doivent remplir cinq rôles importants :

- Un rôle dans le domaine de l'information, de l'enseignement et de la formation ;
- Un rôle dans le domaine de la mobilisation sociale et du renforcement du mouvement Nord-Sud ;
- Un rôle de gardien et d'influence sur les politiques ;
- Un rôle dans le domaine de la recherche ;
- Un rôle de soutien à d'autres acteurs.

Les autres organisations de la société civile

De nombreuses organisations et institutions prennent des initiatives et déploient des activités dans la sphère de l'éducation au développement sans que cela fasse partie de leur raison d'être. (ex. organisations syndicales, universités, institutions scientifiques, associations, quatrième pilier¹¹, éducateurs, faiseurs d'opinion, groupes d'intérêts, médias diffusant des images et des messages sur le Sud, diffuseurs culturels, etc. Grâce à leur rôle et à leur méthode de travail spécifiques, ces acteurs peuvent eux aussi contribuer substantiellement à l'éducation au développement.

¹¹ Il s'agit d'initiatives d'entreprises, d'écoles, d'hôpitaux, de mutualités, de particuliers, etc. désireux de soutenir des projets en faveur du Sud, en complément à leur activité principale.

Les médias

Les médias occupent une place particulière. Les médias sont des relais (« multipliers ») par excellence, susceptibles de toucher un large public. Plusieurs acteurs collaborent d'ailleurs avec les médias. La problématique Nord-Sud, l'objectif de solidarité mondiale et la coopération au développement (belge) doivent être présentés par les médias de manière accessible et respectueuse.

Les évolutions technologiques de ces dernières années et le *boom* de l'offre médiatique ont signifié à la fois un élargissement très substantiel et une modification du paysage médiatique. Les thématiques mondiales et la politique de développement ont de plus en plus de mal à sauvegarder un créneau d'expression dans les médias. Les raisons en sont diverses, entre autres le développement exponentiel de l'industrie du divertissement, la prédominance de l'approche catastrophe, etc.

Les médias font dès lors l'objet d'une politique active de la part de la DGD sous la forme de mesures incitatives et d'offres de collaboration concernant des missions journalistiques pour reportages/documentaires/programmes radiophoniques de courte durée ainsi que pour la réalisation et la diffusion de documentaires moyens et longs métrages et de programmes TV/radio.

Les autorités fédérales

A côté des subsides octroyés aux ONG et à d'autres acteurs de la société civile et de leur rôle de coordination, les autorités fédérales ont mis en place quelques programmes et activités propres en matière d'éducation au développement. Il s'agit, d'une part, de supports d'information sous forme de périodiques et d'expositions éducatives mobiles et, d'autre part, de deux programmes dont la coordination et l'exécution ont été confiées à la CTB:

- Programme spécial pour les systèmes d'éducation formels et le secteur de la jeunesse: **Annoncer la Couleur – Kleur bekennen**

Ce programme est destiné à éduquer les jeunes de manière à ce qu'ils deviennent des citoyens responsables et actifs en matière de solidarité internationale et à aiguïser leur esprit critique face aux défis généraux du développement, objectifs rassemblés sous l'appellation d'« éducation à la citoyenneté mondiale » (concept plus large que le concept d'éducation au développement- voir définition éducation au développement en annexe). L'éducation au développement est une des composantes de l'éducation à la citoyenneté mondiale.

Annoncer la Couleur – Kleur bekennen stimule et accompagne les enseignants et les formateurs dans leur mission d'éducation des jeunes entre 10 et 18 ans, dans la perspective de faire de ceux-ci des citoyens mondiaux. Les actions d'apprentissage portent sur les connaissances, les compétences et les attitudes.

- Programme spécial de formations courtes à l'intention de personnes engagées ou actives dans la solidarité Nord-Sud: Cycle **de formation** (Cycle d'information générale)

L'objectif est d'encourager et de faciliter l'intégration de participants dans diverses initiatives de coopération grâce au développement de nouvelles connaissances et compétences et attitudes. La formation peut s'adresser aux personnes (principalement de jeunes adultes) qui cherchent à s'intégrer dans des initiatives de coopération au développement, ainsi qu'aux personnes déjà actives à un degré plus ou moins important dans ce type d'initiatives (acteurs du quatrième pilier).

La coopération avec d'autres autorités

Les activités organisées par les communes peuvent également bénéficier d'un soutien financier. Pour ce qui concerne les provinces, la coopération s'inscrit dans le cadre du programme spécial « Annoncer la couleur/ Kleur bekennen » axé sur les jeunes scolarisés et le secteur de la jeunesse (voir supra).

3. Dimension européenne

3.1. Résolution du CONSEIL DÉVELOPPEMENT DE L'UE

8 novembre 2001

sur l'éducation au développement et la sensibilisation de l'opinion publique européenne en faveur de la coopération au développement **Résolution du Conseil**

1. Accueillant favorablement le document de réflexion de la présidence sur le thème de l'éducation au développement.
2. Considérant l'interdépendance globale de notre société, la sensibilisation par l'éducation au développement et l'information contribue à renforcer le sentiment de solidarité internationale; ainsi qu'à établir un environnement favorable à l'établissement d'une société interculturelle en Europe. Elle contribue aussi à modifier le mode de vie en faveur d'un modèle de développement durable pour tous. Enfin, elle permet d'augmenter le soutien des citoyens à des efforts supplémentaires du financement public de la coopération au développement ;
3. Rappelant les critères de base des actions de sensibilisation aux questions de développement - qui couvrent l'éducation au développement - tels que mentionnés dans le règlement sur le cofinancement ONG (règlement n°1658/98 du Conseil) ;
4. Rappelant le point 44 de la Déclaration conjointe du Conseil et de la Commission sur la politique de développement de l'UE (Conseil Développement, 10 novembre 2000) ;
5. Reconnaissant le rôle primordial des Etats Membres dans l'éducation au développement, dont certains y consacrent déjà des efforts considérables, ainsi que le rôle joué par la Commission,

Le Conseil :

6. Souhaite favoriser un soutien accru à l'éducation au développement, ainsi que la politique de communication qui y est liée, de la part de la Commission et des Etats Membres grâce à l'établissement de liens plus étroits entre différents secteurs qui peuvent aider la promotion de l'éducation au développement dans des domaines tels notamment les ONG, les écoles, les universités, la formation des adultes, la formation des formateurs, les médias audio-visuels, la presse, le monde associatif, les mouvements de jeunesse ;
7. Encourage la Commission européenne et les Etats Membres à poursuivre leur soutien aux initiatives des ONG d'éducation au développement, ainsi qu'à celles émanant des coordinations nationales des ONG de développement ;
8. Souligne l'importance du facteur « commerce équitable » qui constitue une méthode efficace d'éducation au développement. Il considère qu'il serait utile d'examiner, en concertation avec les milieux intéressés, les possibilités de promouvoir davantage l'idée du commerce équitable ;
9. Veut encourager les échanges d'informations et d'expériences sur l'éducation au développement entre les gouvernements et les acteurs de la société civile, ainsi qu'au sein même de ces entités ;
10. Encourage les initiatives des ONG et des institutions européennes et nationales, qui visent à sensibiliser les populations des pays candidats à l'adhésion à l'UE, sur l'importance de soutenir la solidarité internationale dans la lutte contre la pauvreté dans le monde, ainsi que d'y promouvoir en général l'éducation au développement ;
11. Invite la Commission à renforcer ses actions d'information et de communication afin de mieux sensibiliser le public des Etats Membres, ainsi que des Etats candidats à l'adhésion, à la politique européenne de coopération au développement ;
12. Salue d'une part le travail d'éducation au développement réalisé par le Conseil de l'Europe à travers son Centre Nord-Sud qui permet de toucher l'ensemble des pays membres du Conseil de l'Europe, parmi lesquels figurent aussi les pays candidats à l'adhésion à l'UE, et d'autre part le travail en matière d'éducation au développement réalisé par l'OCDE ;
13. Souhaite qu'une évaluation soit faite,
 - a) d'une part en matière d'éducation au développement et de sensibilisation de l'opinion publique européenne aux questions de développement par rapport à la mise en œuvre de la ligne budgétaire sur le cofinancement ONG (ligne B7-6000),
 - b) et d'autre part par rapport aux moyens d'information concernant la coopération avec les pays en voie de développement mis en œuvre par la Commission, pour l'aspect qui concerne la sensibilisation de l'opinion publique.

Cette évaluation devrait permettre d'augmenter encore l'efficacité de ces politiques d'information et de sensibilisation dans le futur.

14. Souligne l'importance de réaliser régulièrement un sondage d'opinion auprès des citoyens de l'UE et des pays candidats afin de mesurer leur compréhension et leur soutien par rapport à la coopération au développement. Un tel sondage permettra d'orienter l'éducation au développement vers les groupes de la population où le besoin se fait davantage sentir, ce qui impliquerait si nécessaire de revoir les méthodologies et de définir de nouvelles synergies.

3.2. Conférence européenne sur la sensibilisation et l'éducation au développement pour une solidarité Nord-Sud – Bruxelles, 19-20 mai 2005

Recommandations de la Conférence

- A. Des participants représentant des administrations nationales, européennes et internationales, des organisations non gouvernementales et d'autres acteurs de société civile, ainsi que des membres de différentes branches des médias, ont pris part à une conférence sur la sensibilisation et l'éducation au développement en faveur de la solidarité Nord-Sud à Bruxelles, les 19 et 20 mai 2005.
- B. Les participants, se réunissant à la fois en sessions plénières et en groupes de travail spécifiques, ont élaboré les recommandations suivantes. D'autres propositions et suggestions spécifiques émanant de différents participants sont décrites dans les documents de conférence.
 1. L'engagement renouvelé par l'Union européenne et les États membres d'augmenter les niveaux de l'APD de manière adéquate d'ici 2010, et la réalisation d'ici 2015 du niveau de 0,7% par la plupart, comme avancé par les Nations unies en 1970, devrait être accueilli favorablement et être propagé aussi largement que possible dans toute l'Union. Une éducation au développement et une sensibilisation efficaces sont des conditions essentielles pour mobiliser l'aide pour atteindre ces objectifs.
 2. Étant donné que l'aide fournie est une question de finances, mais également de qualité et de développement durable, les buts formulés dans les Objectifs du Millénaire pour le développement devraient constituer un volet important des activités de sensibilisation et d'éducation au développement dans toute l'Union.
 3. Des stratégies globales et cohérentes d'éducation au développement et de sensibilisation devraient être conçues ou reformulées à la fois aux niveaux nationaux et européen. Les autorités compétentes devraient veiller à ce que ces stratégies soient entièrement intégrées dans leurs politiques de développement et d'éducation. Cela exigera une étroite collaboration avec les ONG et d'autres organisations pertinentes de la société civile.
 4. La sensibilisation et l'éducation au développement devraient être intégrées dans les programmes d'études des systèmes d'éducation formels et informels chez tous les membres actuels et futurs de l'Union. De tels programmes, visant toutes les couches et tranches d'âge de la société, sont nécessaires pour stimuler la solidarité Nord-Sud la plus grande possible.
 5. Les autorités nationales et européennes devraient veiller à ce qu'il y ait, dans leur planification, un financement suffisant pour l'éducation au développement et la sensibilisation. Il est proposé que la Commission européenne et les États membres visent au moins 3% de l'APD, comme proposé dans un rapport du PNUD. Cette augmentation du financement sous-entend la qualité, l'efficacité et l'efficience indispensables des activités d'éducation au développement et de sensibilisation.
 6. Dans le cadre de la nécessité globale d'augmenter à la fois la qualité et l'efficacité, les meilleures pratiques devraient être activement encouragées et soutenues, en particulier entre les États membres, mais aussi au niveau international. Une coordination et une coopération permanentes, tirant les leçons des expériences antérieures au niveau le plus large possible sont donc essentielles pour assurer la cohérence et pour assurer une efficacité maximale.
 7. Il devrait être souligné que tant la sensibilisation que l'éducation au développement sont distincts de la publicité et de la mobilisation de fonds. De même, les activités d'éducation au développement et de sensibilisation devraient être enracinées dans les réalités des sociétés du Nord et prendre en considération l'interdépendance entre le Nord et le Sud ainsi que la nécessité d'assurer la cohérence des politiques dans le Nord.
 8. Une aide à la mise sur pied d'une éducation au développement et d'une sensibilisation effectives dans les nouveaux États membres devrait être fournie. Afin de permettre aux nouveaux et aux futurs États membres d'accéder au financement de l'UE pour l'éducation au développement et la sensibilisation, les seuils actuels relatifs aux exigences en matière de capacité financière et aux critères d'éligibilité devraient être adaptés en leur faveur.

9. Si l'on doit reconnaître que les questions internationales de coopération au développement n'ont pas été examinées de façon adéquate au cours des dernières négociations d'adhésion, d'autres sessions devraient s'y attaquer d'une manière beaucoup plus pro-active. Dans le cas des nouveaux États membres et des pays en voie d'adhésion qui ont déjà dépassé cette étape, l'éducation au développement devrait en partie compenser les occasions perdues.
10. La contribution des autorités nationales et locales, des parlementaires, des ONG et d'autres acteurs de la société civile à la coopération Nord-Sud devrait être renforcée en vue de renforcer la capacité, la sensibilisation et l'engagement dans l'Union actuelle et future, ainsi qu'à l'extérieur de celle-ci.
11. Il faudrait mettre un accent particulier sur la manière dont, suite à des catastrophes naturelles ou d'origine humaine, un processus de liens se met en place entre l'aide d'urgence visant à assurer une stabilité initiale, la réhabilitation et le développement, qui devraient se faire sur une base durable et respectueuse de l'environnement.
12. Une stratégie de presse globale pour la solidarité Nord-Sud devrait couvrir le large éventail de médias existants tout en se concentrant sur les canaux offrant la plus large couverture là où les ressources sont limitées. Les acteurs du développement et les acteurs humanitaires devraient faire davantage d'efforts pour fournir aux journalistes une documentation et des possibilités utiles, claires et attrayantes afin de leur permettre d'offrir des informations indépendantes et exactes sur les questions Nord-Sud. La presse a un rôle fondamental à jouer pour empêcher que les crises soient oubliées à la fois par les gouvernements et par la société civile européenne, et devrait être reconnue comme acteur de développement.
13. Les images et les articles devraient, dans leur présentation, respecter la dignité, les croyances et les traditions des populations du « Sud ».
14. Le contrôle et l'évaluation des programmes humanitaires et de développement doivent donc couvrir non seulement l'effet sur le terrain, mais aussi l'évolution de la perception, par le public dans le Nord et le Sud, des progrès accomplis. Se fondant sur les expériences existantes, des efforts accrus doivent être faits pour améliorer le contrôle et l'évaluation des activités d'éducation au développement et de sensibilisation afin d'améliorer systématiquement leurs pertinence, leur efficacité et leur efficacité globales.
15. Il est proposé que les recommandations de cette Conférence, particulièrement celles concernant le rôle et la place de l'éducation au développement et de la sensibilisation, soient intégrées dans la nouvelle déclaration sur la politique de développement de l'UE avant son adoption et transposées de façon cohérente dans les autres processus et instruments politiques appropriés.
16. Il est proposé qu'un groupe de parties concernées représentatives soit établi, suite à cette Conférence, afin d'assurer le suivi des résultats de cette Conférence dans toute l'Union actuelle et future. Ce groupe représentatif devrait également être conscient de la nécessité d'une responsabilisation (« accountability ») - au sens le plus large - et d'une évaluation appropriée de ce qui est un processus à long terme pour améliorer la solidarité Nord-Sud. Il organiserait alors d'autres réunions et discussions selon les besoins. Dans ce contexte, les participants se soutiennent particulièrement de l'idée avancée par la Présidente de la Commission Développement du Parlement européen, d'examiner la possibilité de réaliser en 2006 un rapport d'initiative lié à la thématique de la conférence.

C. Alors que ces recommandations s'adressent surtout aux personnalités qui ont représenté le Parlement européen, le Conseil européen, la Commission européenne, ainsi que les administrations nationales à la Conférence, elles s'adressent également à tous les membres de la société, à toutes les personnes et organisations capables de faire progresser la sensibilisation à propos de la solidarité Nord-Sud, ainsi que de renforcer cette solidarité, sous tous ses aspects.

Les participants notent avec plaisir que certaines autorités poursuivent déjà activement ces objectifs. Les récentes communications de la Commission européenne sur les Objectifs du Millénaire, et l'organisation de cette Conférence par la Commission européenne et les autorités belges, sont des exemples positifs nouveaux.

(version originale en anglais)

3.3. Consensus européen pour le développement : le rôle de la sensibilisation et de l'éducation au développement

Le document est disponible en plusieurs langues via le lien suivant :

http://ec.europa.eu/development/icenter/publication/descript/pub99_fr.cfm

**Service public fédéral Affaires étrangères,
Commerce extérieur et Coopération au Développement**

Rue des Petits Carmes, 15
1000 Bruxelles
Belgique

Tél. +32 2 501 81 11

www.diplomatie.be
www.dg-d.be

Editeur responsable: Dirk Achten, Rue des Petits Carmes 15, 1000 Bruxelles

Mars 2012

Dépôt légal: 0218/2012/10



ROYAUME DE BELGIQUE
Service public fédéral
**Affaires étrangères,
Commerce extérieur et
Coopération au Développement**